

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
 Trois mois. 11
 Par la poste. 15
 En No. 20
 Les abonnements commencent
 à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.
 On s'abonne
 au bureau du journal, rue
 du Pol-d'Or, N° 622, et chez
 Messieurs les Directeurs des
 Postes.

RUSSIE.

L'église grecque-unie est, comme on sait, cette partie de l'église grecque qui reconnaît le pape pour chef suprême spirituel de la chrétienté. Par l'important document que voici, trois à quatre millions de chrétiens viennent de passer de l'autorité spirituelle du pape de Rome sous celle du synode de St.-Petersbourg.

« Ordre impérial sur l'admission de l'église grecque-unie dans l'entière communauté de l'église catholique orthodoxe d'Orient et dans l'établissement indivisible de l'église universelle russe. »

Les hauts chefs spirituels de l'église grecque-unie, l'évêque Joseph de Lithuanie, l'évêque Wisilji d'Orscha, l'évêque Antoine de Brest et le reste du clergé, ayant présenté à l'empereur une très-humble requête tendant à ce qu'il leur fut accordé, à eux tous, de se réunir avec leurs troupeaux de fidèles, à la mère-église orthodoxe; et, en outre, sur la communication d'une décision prise dans l'assemblée tenue à Polosk, de tous les évêques et autres ecclésiastiques supérieurs, laquelle décision contient la ferme résolution de reconnaître que leur église ne fait qu'une avec l'église catholique orthodoxe d'Orient et d'obéir au saint-synode dirigeant, acte auquel étaient annexés, comme preuve de l'assentiment général du clergé, les déclarations personnelles de 1,503 ecclésiastiques et frères, S. M. l'empereur a daigné ordonner, le premier jour du mois de mars dernier, au saint-synode dirigeant d'examiner lesdits actes et déclarations et de lui présenter une résolution conforme à la règle de la sainte-église. Obéissant à cette auguste volonté, et, après un mûr examen de la requête, des documents et des déclarations, il a été pris dans le saint-synode dirigeant une résolution synodale qui a été signée le 25 mars et présentée très-humblement, sous la même date, à S. M. l'empereur. Dans cette résolution synodale, le saint-synode fait les propositions suivantes :

1° De recevoir, d'après la règle, des saints pères, dans la complète et indivisible communauté de la sainte église universelle russe, orthodoxe catholique d'Orient, les évêques, le clergé et les fidèles laïques de l'église appelée jusqu'ici grecque-unie.

2° De donner en particulier aux évêques et au clergé la bénédiction ecclésiastique du saint-synode, et de supplier, en foi et amour, l'évêque suprême de notre église, Jésus-Christ, de les fortifier pour toujours, dans la déclaration qu'ils viennent de faire et de conduire à bien leur œuvre, d'après la volonté des saints.

3° D'agir dans la direction des fidèles confiés à leurs soins, suivant la parole de Dieu, d'après la règle de l'église et les instructions du saint-synode, d'affermir ces fidèles dans l'union de la confession orthodoxe, d'exercer une surveillance apostolique contre la divergence de quelques usages locaux, contraires aux dogmes et aux sacrements, et de ramener les fidèles à l'ancienne uniformité par la persuasion, la douceur et la patience.

4° De laisser provisoirement sur son ancien pied l'administration des éparhies, maintenant réunies, et des établissements d'instruction ecclésiastique qui s'y rattachent, jusqu'à l'examen prochain et approfondi de la question de savoir de quelle manière elle pourra être mise le mieux et le plus convenablement en harmonie avec l'administration des anciennes éparhies orthodoxes.

5° De placer le haut clergé de l'église grecque-unie, dans ses rapports avec le saint synode, d'après l'ordre hiérarchique sur le pied d'égalité avec les sous-divisions (Kontor) moscovite et grecque imérique dudit saint-synode, sous la dénomination de collège ecclésiastique de la Russie Blanche et de la Lithuanie.

6° De nommer le chef du clergé Joseph président de ce collège en l'élevant à la dignité d'archevêque.

SUISSE.

Voici comment s'exprime le *Republicano*, organe de la démocratie, au sujet des événements de Zurich :
 « L'insurrection zurichoise est un de ces événements qu'il n'est possible d'expliquer que par ce qui reste de préjugés chez les peuples qui ont même atteint le plus haut degré de civilisation.

Une révolution à Zurich, faite au nom des idées religieuses, est un véritable anachronisme. Dans un pays où la liberté des cultes, de la discussion et de l'enseignement en matière religieuse est consacrée, il paraît que le dogmatisme, toujours despotique, toujours intolérant, ne devrait point préoccuper les esprits ni remuer les passions. Cependant en toutes choses il y a des bornes qu'on ne peut franchir sans danger. Peut-être les vues du gouvernement et du grand-conseil soit à l'égard de l'enseignement, soit dans les affaires ecclésiastiques et religieuses n'étaient point à la hauteur de tous les esprits; peut-être ne suivit-on pas rigoureusement une marche progressive; la réaction a exploité habilement ces fautes et le gouvernement a eu trop de confiance en lui-même et dans le peuple.

Les résultats du reste ne seront pas tels qu'on pourrait attendre d'un mouvement de cette nature; la victoire qu'on se promettait ne sera pas complète, peut-être sera-t-elle nulle. D'abord le conseil d'état provisoire du 6 septembre ne répond pas aux motifs qui auraient amené cette réaction. Les Sulzer, les Muralt, les Meyer de Knonau, les Hess y figurent encore; un peuple révolté qui confie le pouvoir à de tels hommes n'inspire point de craintes sérieuses aux libéraux; ce peuple-là est l'avant-garde du radicalisme. La joie avec laquelle la multitude a accueilli ces nominations, prouvent la moralité de ce peuple et fait l'éloge des hommes qui se trouvent maintenant à la tête du canton directeur. »

Le *Republicano* exhorte ensuite les libéraux de la ligue sarrienne à revenir de leurs illusions. « Le peuple zurichois, dit-il, ne saurait être longtemps le jouet d'un parti qui, en présence de la civilisation actuelle, rêve les ténèbres de l'égoïsme du vieux temps. Le mouvement de Zurich, loin de resserrer les liens du parti réactionnaire, ralliera les patriotes désintéressés. » Le *Republicano* accepte enfin les faits accomplis, et reconnaissant au peuple le droit de renvoyer ses représentants.

Nous trouvons dans une lettre de Zurich, du 17, les renseignements suivants, qui viennent à l'appui des réflexions du *Republicano* et qui expliquent le vrai sens des dernières nouvelles :

« Le mouvement du 6 septembre, à Zurich, a été dirigé par le parti aristocrate et le parti méthodiste. Notre liberté intérieure ne saurait y gagner, et notre politique extérieure ne peut qu'y perdre. Ce mouvement rétrograde est un pas fait vers la politique de la sainte-alliance, c'est une nouvelle porte ouverte à l'influence autrichienne. S'il en fallait des preuves on les trouverait dans les choix des nouveaux membres du gouvernement. M. Blunfschli, par exemple, est connu pour être, quoique jeune et doué de talent, un ennemi de la France de juillet et un partisan des gouvernements absolus. Les anciens efforts de M. Hess en 1815 et 1814 pour détacher sa patrie de l'alliance française ne sont ignorés de personne. Qui ne sait que MM. Muralt et Escher sont, pour le système oligarchique, et que M. Hurlimann-Landis est un fanatique? Pour les autres membres, ils sont gens à tourner à tout vent. »

ANGLETERRE. — Londres, 24 septembre.

Le journal *Dublin Evening Post* dément la nouvelle que M. D. O'Connell aurait eu un coup d'apoplexie, et il déclare qu'elle a été fabriquée exprès dans l'intérêt d'un certain parti. Il ajoute qu'on a reçu à Dublin des lettres de M. O'Connell qui annoncent qu'il jouit d'une santé parfaite.

On a reçu par la voie de New-York des nouvelles du Mexique jusqu'au 8 août. Depuis que Bustamente est revêtu des fonctions de président, il suit une marche tout-à-fait opposée à celle qu'avait adoptée Santa-Anna. Le premier de ses actes a été de rendre la presse la liberté et les droits dont elle avait été privée, et le second d'annuler le contrat d'un emprunt de 150,000 liv. st. qui avait été négocié à Londres, ce qui ne peut que ruiner le peu de crédit dont la république jouit encore.

FRANCE. — Paris, le 25 septembre.

Il est entré à Marseille, le 16, dix navires venant des ports de la mer Noire, chargés de plus de 17,000 tchetwerts de blé, soit près de 54,000 hectolitres.

cherchaient à l'embellir. Tout était bon, tout était de mise pour la mort que la révolution proclamait en accompagnant ses menaces des sacramentelles paroles de liberté, égalité et fraternité.

Lorsque cette prison regorgea de innocents conspirateurs amenés à des divers points de l'Ouest, comme à un de ces autels ensanglantés de la Terreur où une aveugle divinité dévorait ses hécatombes sans cesse renaissantes, la peste, inévitable conséquence de la famine et de tous les besoins, s'introduisit dans ces magasins changés en tombeau. La peste prit à forfait les meurtres dont quelques hommes égarés souillaient, à Nantes, le nom de la république et plus expéditive même que ces insensés, la peste frappa si énergiquement qu'un jour Carrier se surprit à en envier la fatale puissance.

On mourait donc vite à l'entrepôt. Assiégés d'inquiétudes, tourmentés par d'incroyables souffrances de l'âme, les hommes, les femmes, pâles, les yeux hagards, le front livide, arrivaient dans cette prison d'où ne s'exhalait que des miasmes putrides. Quelques jours après il n'y avait plus d'hommes, plus de femmes, il ne restait que des cadavres.

L'entrepôt tenait alors prisonniers dans ses greniers un certain nombre de grandes dames et de paysannes que le hasard avait, un jour ou l'autre, confondre dans une même conspiration préparée à tête reposée par les Séides du proconsul, conspiration qui englobait d'un seul coup les républicains modérés, les royalistes et tous ceux qui avaient horreur du sang. Parmi toutes ces femmes, la plupart veuves avant le temps, on ne rencontrait pas sans un indicible serrement de cœur, une jeune fille d'à peu près vingt-deux ans, belle, encore à travers les tortures morales qui amaigrissaient son visage, qui plombaient ses yeux, qui commençaient à rider son front naguère si pur.

Cette jeune fille souffrait sans doute de ses maux présents, de son honneur passé, du triste avenir se déroulant devant elle. Elle avait des souvenirs d'enfance, des souvenirs d'amour peut-être à oublier, des rêves d'une éternelle félicité qu'elle ne pouvait plus nourrir. Cependant elle était moins triste en apparence, que ce troupeau de victimes parquées entre de grands murs, le jour tourmentées par les vermines s'attachant à leurs corps presque nus, la nuit, par les gardiens que leur donnait une liberté dont on

Les Espagnols réunis à Paris ont célébré un banquet sous la présidence de l'ambassadeur M. de Miraflores. Le plus grand enthousiasme a régné dans cette réunion où se trouvaient une foule de sommités péninsulaires, entr'autres l'ex-ministre M. Zéa Bermudez. Des toasts ont été portés à la Reine d'Espagne, au duc de la Victoire, au cabinet anglais et au cabinet français, ainsi qu'au maréchal Soult, président du conseil.

On assure que don Carlos doit se rendre à Paris avec l'autorisation du gouvernement, et qu'il habitera un hôtel dans le faubourg Saint-Germain.

On écrit de Toulon, le 18 septembre :
 « La lettre suivante d'Alger est arrivée par le bateau à vapeur le *Cerbère*, qui a mouillé hier sur rade :

On annonce qu'Abd-el-Kader s'est rapproché de nos lignes, et qu'il s'est mis en relation avec le maréchal Valée, tout est à la paix, et l'émir paraît disposé à tenir la promesse qu'il a faite au gouverneur de faire passer des vivres frais au corps expéditionnaire. Des personnes ordinairement bien informées assurent que tout se bornera à une promenade militaire; cependant il se fait de grands préparatifs. Un corps de camp du duc d'Orléans, M. le capitaine Münster, arrivé depuis peu en Algérie, vient d'acheter plusieurs chevaux d'une grande beauté dans la province d'Oran; ils sont arrivés ici par deux navires de commerce.

Nos relations commerciales avec l'intérieur acquièrent de jour en jour plus d'importance, grâce aux intentions pacifiques dont Abd-el-Kader paraît être animé, et les assassinats sont moins nombreux. Malheureusement les chaleurs continuent, et le nombre des malades est chaque jour plus considérable. Dans divers camps de la plaine, et notamment à Boufarik, on a été obligé de donner asile à un très-grand nombre de colons qui se voient forcés d'abandonner leurs fermes. Les troupes campées dehors ont aussi beaucoup à souffrir; l'armée d'occupation compte 8 à 9,000 malades; mais les premiers pluies mettront fin à ce fâcheux état de choses, en rafraîchissant l'atmosphère.

M. le duc d'Orléans est prochainement attendu; on lui prépare une belle réception. Le maréchal gouverneur se dispose à partir pour Oran, où il ira l'attendre; c'est, dit-on, le bateau à vapeur la *Chimère* qui doit recevoir à bord M. le maréchal Valée.

La plupart de nos rues sont encombrées de matériaux provenant des démolitions et reconstructions qui ont lieu; les travaux sont poussés avec une grande vigueur. Sous peu de temps la partie basse d'Alger pourra être comparée aux plus beaux quartiers des principales villes de France.

NOUVELLES D'ORIENT.

Nous venons de recevoir les journaux de Smyrne jusqu'au 9 septembre, contenant des nouvelles de Constantinople jusqu'au 7. En voici un extrait :

— Constantinople, 7 septembre.

Au commencement de cette semaine, les ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Autriche ont présenté, au nom de leurs cours respectives, une note à la Porte; dans laquelle se trouve répétée de la manière la plus formelle, l'assurance déjà si souvent donnée de la ferme résolution où sont ces puissances de maintenir l'intégrité du territoire ottoman et l'indépendance de la dynastie actuelle.

Cette démarche paraît être la conséquence de la convention signée à Vienne le 27 juillet dernier, par laquelle ces cabinets prennent l'engagement de terminer dans ce sens les affaires de l'Orient, en déclarant, en outre, protester contre toute idée d'agrandissement qu'auraient pu faire naître les circonstances présentes. On espérait que les cabinets de Russie et de Prusse ne tarderaient pas à adhérer pleinement; eux aussi, à cette convention.

Le bruit a couru un instant ces jours derniers que la flotte anglaise allait partir pour Alexandrie, afin de forcer Méhémet-Ali à rendre la flotte ottomane; mais cette démarche n'ayant pas été approuvée par la France, il paraît qu'on y a renoncé mo-

avait fait le plus odieux de tous les esclavages. Sur ce front décoloré il régnait tant d'innocente pitié, elle était si prévenante envers ses compagnes, sa voix avait tant de douceur, elle formait un si étrange contraste avec les rauques glapissements des citoyens de la compagnie de Marat, qu'elle parvenait à rendre les chaînes moins lourdes, à calmer d'incessantes douleurs, à faire entrer dans les âmes un rayon d'espérance.

Mais cette jeune fille était chrétienne; mais elle avait encore dans le cœur un sentiment presque aussi puissant que celui de la religion. Elle était fille.

Sa mère, pauvre vieille femme sans énergie comme sans courage, ressentait vivement toutes les souffrances, et les doublait par la pensée ou la comparaison du passé, sa mère était là, les membres fatigués par l'âge, raidis par le froid, trébuchant de peur, à chaque pied d'homme qui raisonnait sur le plancher deserte. On la voyait interroger tous les regards, de son oeil plein de larmes scruter les yeux des geôliers venant chaque matin compter combien la mort leur enlevait de ce-devant; puis elle tressaillait presque d'une incompréhensible félicité, lorsque la charrette, pleine de victimes, passait lentement sous le portail de l'entrepôt, chargée de la pâture que, toutes les nuits, la révolution en délire jetait aux noyères. Cette mère n'avait pas reçu l'éducation que le malheur développe.

Elle avait été riche, heureuse, et vivant au milieu d'un siècle qui se laissait entraîner au courant des passions, elle s'était abandonnée comme les autres à leur rapidité. Réveillée en sursaut par la tempête, elle ne sut que pleurer. Elle n'eut la force que de s'attacher à la vie par tous les regrets et par tous les désirs.

Etendue sur quelques bottes de paille pourrie où, peut-être, étaient passés vingt condamnés, la pauvre femme déplorait son sort, puis quand ses yeux affaiblis tombaient sur l'ange que le ciel lui avait donné pour fille, quand elle voyait cette enfant veiller auprès d'elle, la consoler et s'élançer au chevet des autres captives afin de leur distribuer, au nom de la religion, les saintes joies, les mystérieuses paroles qu'elle lui offrait, à elle, au nom de la nature, la pauvre mère souriait d'un triste bonheur. Ses mains décharnées engageaient les beaux cheveux dont était paré le front virginal de sa fille et parfois se soulevant de son grabat, elle laissait tomber, de ses lèvres min-

Feuilleton.

UN MARIAGE A L'ENTREPÔT DE NANTES.

Ce que nous allons raconter est de l'histoire, mais de l'histoire morte, de l'histoire qui ne reviendra plus, avec ses terreurs, assiéger les esprits, tourmenter les intelligences et obscurcir la raison publique.

Les vastes magasins, que jadis on appelait l'entrepôt de Nantes, ont, depuis en partie leur destination première. Le reste de cet établissement rest consacré à un quartier de cavalerie. Tout, dans ce lieu, a maintenant la physionomie des autres lieux; on n'y trouve pas moins de douleurs que sur un autre point, pas plus de jarnes que dans les autres habitations, pas plus de désespoir qu'ailleurs. L'égalité, même devant la tristesse ou le deuil, a passé son niveau, la comme partout. Il n'en fut pas toujours ainsi.

L'entrepôt de Nantes fut long-temps un Pandemonium consacré à toutes les tortures. Il y eut une année surtout, fatale année que notre siècle si orgueilleux par principe, par politique ou par amour-propre, cherche avec raison à reléguer dans un chimérique passé; il y eut une année où l'entrepôt fut inondé de pleurs, encombré de mourans qui expiraient dans ses cabanons, témoins de mille douleurs et d'autant de morts, et où ses murailles interceptaient la plainte qui, commencée au fond d'une prison, s'achevait sous les flots glacés de la Loire.

Cette année, c'est l'an II de la république une et indivisible. C'est 1795.

Comme tous les lieux publics de Nantes, l'entrepôt regorgeait alors de prisonniers qu'on ne prenait ni le soin de nourrir ni la peine de juger. Ce qui n'était pas bon pour l'échafaud, était passable pour la noyade. Quand les victimes manquaient, les cadavres vivans que les maladies ne dévoraient pas tout d'un coup, étaient jetés à ces monstres à face humaine qui recueillent les bornes du crime et que toutes les opinions consciencieuses, que tous les cœurs honnêtes ont flétris. Ainsi que dans une espèce de paquebot on leur tenait à en réserve les jeunes gens ne sachant pas encore ce que c'était que l'existence; les vieillards qui l'avaient usée, les femmes qui

mentanément et jusqu'à ce que l'on connaisse la réponse de Méhémet-Ali à une dernière sommation qui a dû lui être faite par les consuls. On assure qu'en cas d'un nouveau refus de sa part, les escadres anglaise et française et la division autrichienne feraient voile immédiatement pour l'Égypte.

Il paraît, du reste, que les ambassadeurs d'Angleterre et de France attendent de nouvelles instructions à ce sujet, qui seront probablement apportées par le paquebot français du 14 ou par la frégate à vapeur du gouvernement anglais *Gorgone*, attendue d'un jour à l'autre.

BELGIQUE.

Bruzelles, le 26 septembre. — (5 heures). Les spéculateurs et habitués de la bourse n'avaient pas encore pris leur part des fêtes anniversaires; c'est ce qu'ils ont fait aujourd'hui. Les cours cotés (voir la 4e page) sont purement nominaux puisqu'il y a eu absence totale de transactions. Vacances aussi au marché aux huiles. Le télégraphe est au repos.

Amsterdam, 25 septembre. (5 heures). L'actif espagnol a fléchi sur les cours d'Anvers; les affaires sont moins animées, on a fait 25 5/8 1/4, coupons 25 7/8 3/4. Les fonds nationaux sont stationnaires: Dette active 2 1/2 p. c. 55 1/2 3/8 9/16, 5 p. c. 101 1/16, billets de chance 25 7/8; Société de commerce 174 1/2; brésiliens 176 1/2 5/8; grecs 500 liv. 14, colombiens 22.

LIÈGE, LE 27 SEPTEMBRE.

Hier, le son des cloches et de nombreuses salves d'artillerie se sont fait entendre en commémoration des fêtes de septembre. Aujourd'hui, les cloches et le canon ont été entendus de nouveau, le drapeau d'honneur a été arboré à l'hôtel-de-ville et à la citadelle, et les édifices publics seront illuminés. C'est lundi que sera célébré, dans la cathédrale, un service funèbre pour les victimes de septembre. Après le service le cortège se rendra à la tombe de Ste-Walburge; le drapeau d'honneur sera confié aux blessés de septembre.

Le 22^e numéro de la liste des étrangers venus aux eaux de Spa vient de paraître. Le nombre des visiteurs, à la date du 23 de ce mois, est de 3196.

Un jeune homme de cette ville, demeurant dans le quartier d'Outre-Meuse, portait depuis plusieurs années un engorgement considérable des amygdales qui rendait la déglutition fort difficile et gênait considérablement la respiration. Plusieurs médications avaient été employées sans succès, M. le docteur Malherbe vient de lui enlever son mal, comme par enchantement, en réséquant les amygdales à l'aide d'un instrument nouveau et sans causer la moindre douleur. L'opération n'a duré que quelques secondes.

Les mercuriales officielles publiées dans le *Moniteur* du jour, constatent une augmentation de 48 centimes sur le prix moyen du froment pour tout le royaume, dans la troisième semaine de septembre (du lundi 16 au samedi 21). Cette nouvelle hausse a motivé, d'après la loi, la prohibition à la sortie; elle sortira son effet à dater du 1^{er} octobre prochain. Cette mesure donnera certainement une nouvelle impulsion au mouvement de baisse qui s'est déclaré sur nos principaux marchés. D'un autre côté, les prix rétrogradent en France où les résultats de la dernière récolte sont, de jour en jour, reconnus plus satisfaisants. C'est vers l'Angleterre qu'il faut porter les regards, et les nouvelles les plus récentes annoncent de la hausse. Toutefois, les correspondances du Nord et de la Baltique parlent de nombreux achats, d'approvisionnements toujours croissants, destinés à l'étranger, partant où les besoins se feront sentir et les prix seront favorables.

On écrit de Namur, 24 septembre: Depuis quelques années, la société dite de *Sainte Barbe*, sous la raison Marin, veuve Adam et Comp., à la Plante, était à la recherche d'une veine de terre houille que l'on disait exister dans la concession. Hier matin, les ouvriers houilliers occupés à sonder s'aperçurent que le terrain où ils venaient d'enfoncer la sonde se crevait, et celui qui était chargé de la retirer voulut auparavant faire sortir tous ses compagnons de la fosse d'aérage et se mettre lui-même en sûreté au moyen d'une corde qu'il avait liée au bout de la sonde. Il se mit alors à la tirer, mais aussitôt cette opération terminée, une masse d'eau, comme jamais on n'en a vu, vint faire irruption à l'extérieur; elle était telle qu'elle entraîna dans son cours tout ce qui se trouvait sur son passage; les terrains qu'elle a parcourus sont entièrement détruits, il ne reste plus que le fond; la superficie, c'est à dire la couche végétale, a été enlevée; le chemin dit *Tienne Maquet*, dont la superficie est d'environ douze à quinze pieds, s'est rempli d'eau et a même été dépassé. On voyait hier sur la route de Namur à Dinant, jusqu'à trois à quatre pieds de terre et terre houille. La dépouille est entière et ridée, quelques-uns de ces mots du cœur qui prouvaient que tout n'était pas mort en elle.

Ainsi s'écoulaient plusieurs jours de tribulations, siècle de tourmens pour la mère, heures de saint espoir pour la fille! chaque nuit emporta plus d'une martyre qu'elle avait préparée à la mort; chaque jour devora plus d'une victime, moissonnée par la peste avec les soldats proposés à leur garde. Chaque jour, chaque nuit virent des angoisses qu'il serait aujourd'hui impossible de raconter. Chaque jour, chaque nuit comptèrent autant de souffrances qu'un martyr en a endurées pour conquérir le ciel, puis les prisons de Nantes se vidèrent.

Le poison délétère des cachots agissait aussi rapidement que la guillotine ou les noyades. Il tuait comme elles. Carrier s'arrêta, tout consterné de voir la mort prendre sur lui l'initiative. La guillotine se reposa pendant quelques jours; la Loire ne vomit plus de mariages républicains, mais le chiffre de la mortalité n'en fut pas moins effrayant. La révolution avait abdiqué ses titres devant la peste; la peste était un suppléant digne d'elle. Deux semaines s'écoulèrent; la jeune ci-devant n'avait pas succombé; sa mère vivait encore; pourtant leur cachot s'était plus d'une fois renouvelé. Au bout de ces quinze jours, la pauvre mère, revenue de ses frayeurs, se reprit à la vie comme un homme qui se noie s'attache à la branche d'arbre que le hasard jette à son espérance. Elle parle de plaisirs devant ceux qui allaient mourir, de félicité en face de la veuve dont les fils combattirent pour la liberté et la monarchie. On l'entendit même s'écrier:

— Sophie, ne te tourmente plus, je crois que pour nous des jours plus heureux vont briller.

Et un gendarme qui, chaque jour, se trouvait de faction à la porte du grenier, murmura entre ses dents: « Demain, vous saurez ce qu'il en sera. »

La marquise de Dinant ne l'entendit pas; mais au geste brusque du gendarme qu'elle n'avait pas encore remarqué, elle comprit ces paroles, puis cet homme s'apercevant qu'il avait produit une vive terreur sur cette âme vide et si impressionnable pourtant; s'approcha de la prisonnière:

— Demain, citoyenne, lui dit-il, tu es destinée pour la noyade. Ta fille t'y

suivra, sans doute, mais elle ne doit pas mourir avec toi. Sans que peut-être vous le soupçonniez, je veille sur vous. Ainsi que tant d'autres, le lendemain de votre entrée ici, vous auriez pu monter sur le bateau à soupe ou périr sur l'échafaud. J'ai suspendu cette exécution, car j'aime ta fille, et si tu veux me la donner pour épouse, vous vivrez tous deux. Réfléchis. Dans une heure, il faut que je connaisse le résultat de tes réflexions.

Pour la mère, ce résultat ne pouvait être long. Elle aimait sa Sophie; mais l'existence, entourée surtout de quelques jouissances, était un bonheur dont elle n'osait pas même vouloir se séparer en idée. Tout fut donc vite arrangé dans sa tête. Elle pleura. C'est ainsi que commencent toutes les femmes; mais ses larmes furent promptement séchées, quand elle vit que des gémissements n'apportaient aucune prolongation à cette vie incessamment menacée; puis elle appela sa fille, et en présence du gendarme:

— Sophie, lui dit-elle, monsieur, que voici, nous fait l'honneur de te demander en mariage. En accédant à ses vœux, tu l'arraches à ce supplice de tous les instans, qui consume ta beauté, qui la dévore en sa fleur; tu rends à la félicité une mère dont les larmes l'ont affligée si souvent, et tu fais peut-être ton bonheur. Qu'en penses-tu?

A ces mots, mademoiselle de Dinant pâlit et trembla: son cœur se serra avec plus d'épouvante que si les gages des noyeurs hurlaient son nom sous les fenêtres de l'entrepôt pour livrer son corps à la Loire; mais en fille qui s'est dévouée à sa mère, elle baissa la tête avec une respectueuse soumission, puis, sans même jeter un regard sur l'homme qui prétend à son amour, le fit presque sur la gorge, elle répondit:

— Ma mère, ce que vous ferez dans votre intérêt sera bien fait. J'y souscris d'avance.

Monsieur le gendarme, reprit la marquise avec une fièvreuse volubilité, vous me promettez, n'est-ce pas vrai? la vie en échange de la main de ma fille. Elle vous l'a accordée elle-même. J'ai été riche; je suis veuve. Mes biens n'ont jamais pu être confisqués, puisque je n'ai point émigré. Délivrez-moi demain et demain vous êtes mon gendre, l'époux de celle qu'ici tout le monde appelle l'ange.

Et le gendarme se montra reconnaissant et affectueux. Le gendarme n'était pas aussi cruel que semblait l'annoncer son costume.

avec notre cabinet qu'elles seraient identiquement les mêmes que celles données à M. l'amiral Lalande.

« Ce n'est pas au hasard que sont dirigées nos deux interpellations, et ce n'est pas sans de graves motifs que nous appelons sur elles l'attention de M. le président du conseil. »

— On lit dans le *Constitutionnel*: « Le départ de M. de Pontois pour Constantinople aura lieu très-prochainement. On aura peine à croire que la seule cause qui retient à Paris ce diplomate, c'est le manque absolu de bateaux à vapeur pour le transporter à sa destination. Cependant le budget de la marine a d'immenses ressources, et le crédit extraordinaire qu'a voté la chambre devrait, ce nous semble, avoir pour résultat d'assurer au moins les services nécessaires. Le ministère doit tenir à donner le plus tôt possible un remplaçant à l'amiral Roussin. »

— Enfin une lettre de Vienne, en date du 10, annonce pour le 15 octobre prochain, dit le *Commerce*, l'ouverture d'un congrès. Les affaires d'Orient, la reconnaissance d'Isabelle II par les cours du Nord, la situation de la république de Cracovie, telles sont les questions qui seront agitées; il y sera peut-être aussi question du royaume de Pologne, créé par le congrès de Vienne de 1815. M. de Metternich a chargé M. Caboga, diplomate distingué, de lui préparer un travail à ce sujet. On ne connaît pas encore les noms des autres ministres qui représenteront au congrès les différentes puissances.

ACTES DU GOUVERNEMENT. RECTIFICATION DE LA RUE DU PONT, A LIÈGE. Un arrêté royal en date du 23 de ce mois, porte ce qui suit: Art. 1^{er}. Le plan ci-annexé de la rue du Pont à Liège, tel qu'il est proposé par le conseil communal, est approuvé.

Art. 2. En conséquence et à mesure que les maisons existantes devront être rebâties, elles le seront suivant les alignemens qui suivent, savoir: D'une part, à la gauche de la rue, suivant une ligne partant du point où s'élevait l'arête d'intersection des façades longeant les rues Feronstrée et du Pont, de la maison actuellement démolie, qui formait le coin de ses deux rues, et aboutissant à l'angle formé par le pan coupé de la maison n^o 2 (875), au coin des rues de la Boucherie et du Pont, avec la façade de la même maison, longeant la seconde de ces deux rues;

D'autre part à la droite de la rue du Pont, suivant une ligne partant d'un point pris à l'extrémité de la rue, à huit mètres de distance de l'alignement ci-dessus prescrit pour la rangée de maisons de gauche, et aboutissant à l'arête commune aux façades des maisons n^{os} 16 (918) et 18 (917). Les angles saillans des maisons formant les coins des rues du Pont et de la Boucherie seront remplacés par des pans coupés symétriques d'au moins 2 mètres 50 centimètres de largeur.

Art. 3. Les terrains nécessaires à l'exécution de la rectification et de l'alignement indiqués ci-dessus seront, au fur et à mesure de la reconstruction de maisons et bâtimens sujets à reculement, empris et occupés conformément aux lois en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, Vu les mercuriales formées par les gouverneurs des provinces pour la 3^e semaine du mois de septembre 1859 (du lundi 16 au samedi 21 septembre); vu l'article 4 de la loi du 31 juillet et l'arrêté royal du 7 août 1854, arrête: L'état ci-joint indiquant le prix moyen du froment et du seigle pendant la semaine indiquée ci-dessus, sera inséré au *Moniteur* et au *Bulletin des Lois*. Bruxelles, le 25 septembre 1859. De Theux.

	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quant. vend.	Prix moyen.	Quant. vend.	Prix moyen.
Arlon,	165	25 12	25	14 48
Anvers,	92	25 45	128	15 97
Bruges,	609	24 44	255	12 19
Bruzelles,	2,850	24 98	350	14 55
Gand,	1,515	22 04	370	11 92
Hasselt,	510	23 70	1,688	14 20
Liège,	* 100	24 17	* 100	15 51
Louvain,	2,594	26 00	900	13 95
Namur,	558	34 65	»	»
Mons,	940	23 64	490	11 56
Totaux	9,715	24 57	4,516	15 57

Vu et arrêté par nous, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, Bruxelles, le 24 septembre 1859. De Theux.

* Quantités fictives.

Il n'avait reçu que cette banale éducation donnée à tous les jeunes gens depuis 1789. On lui avait dit à lui, enfant abandonné qui avait vécu aux crochets de la charité publique, que tous les hommes étaient égaux devant la nature et devant la loi. Fort de ce précepte, cet homme là, révolutionnaire presque par droit de naissance, s'était laissé improviser gendarme, sans sans doute d'appliquer les grands principes d'égalité, mais dans cette ame qui s'ignorait encore, il n'y avait pas de mauvaises passions. Une alliance avec une demoiselle de noble famille flattait son orgueil roturier, tout en lui assurant des avantages de fortune dont il était assez jaloux. Il promit donc à la mère de Sophie tout ce qu'elle exigea. Quand sa faction fut activée, il courut chez Carrier.

Citoyen représentant, lui dit-il, il y a dans l'entrepôt deux ci-devant, la mère et la fille; j'aime la fille, et je ne puis l'épouser qu'en sauvant la mère. Je suis un républicain connu par la fermeté de mes principes. Veux-tu m'accorder sur-le-champ leur liberté; car, avec la maladie régnant dans bas, demain il n'y aura peut-être plus possibilité pour moi d'être heureux?

N. B. Il résulte des prix moyens tirés ci-dessus, ainsi que de la déclaration ministérielle de ce jour que, conformément à la loi du 31 juillet 1854 : 1° Le froment continue provisoirement d'être libre de droits à l'entrée du royaume et qu'il sera prohibé à la sortie, ainsi que ses farines, à partir du 1^{er} octobre prochain; 2° Que le seigle continue d'être admis, à l'entrée, du royaume, au droit de 21 fr. 50 c. les 1,000 kil., et qu'il peut sortir au droit de 25 centimes les 1,000 kil.

Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, vu la loi du 31 juillet 1854 et l'arrêté royal du 6 août de la même année; vu les mercuriales des marchés régulatoires, formées et publiées pour les semaines du 9 au 14 et du 16 au 21; attendu que le prix moyen du froment, pendant ces deux semaines consécutives, se trouve dans l'échelle de 24 fr. et au-dessus, déclare :

Le froment est prohibé à la sortie et continue d'être libre à l'entrée. La présente déclaration sera insérée au *Bulletin des Lois* et au *Moniteur*, et sera adressée à M. le ministre des finances et à MM. les gouverneurs provinciaux, conformément à l'art. 5 de la loi précitée; elle sortira son effet au 1^{er} octobre prochain.

Bruxelles, le 25 septembre 1859.

DE THEUX.

Le conseil général du département du Nord (France) s'est occupé dans sa dernière session, de la question des passeports pour la Belgique. Un membre a proposé au conseil d'inviter le préfet à signaler au ministre compétent, les entraves qu'éprouve en Belgique la circulation des voyageurs français, obligés de déposer à la frontière leurs passeports à l'étranger et d'en prendre d'autres du prix de deux francs, qui leur sont retirés à la sortie du pays, et à le prier de faire cesser ces entraves le plus tôt possible. Ce même membre a engagé aussi le conseil à renouveler le vœu qu'il a émis dans la session précédente, pour que le prix des passeports à l'étranger soit réduit à deux francs, en ajoutant que si le gouvernement ne croyait pas pouvoir appliquer de suite cette mesure à toute la France, il l'appliquât au moins au département du Nord comme limitrophe de la Belgique, ainsi qu'il l'a déjà fait pour l'arrondissement de Grasse, limitrophe du Piémont.

On lit dans un journal que M. Rotschild se trouvant dernièrement devant une table d'écarté, à la campagne du banquier Hope, perdit cent mille francs, et se leva en disant : « Je vais me coucher, car je finis par perdre de l'argent. »

Voici encore une de ces fortunes colossales dont on trouve des exemples en Angleterre :

« La succession de sir John Ramsden est énorme, dit la *Chronique de Lincoln*; son petit-fils, le jeune baronnet de ce nom, âgé de onze à douze ans, hérite de 120,000 liv. st. (3 millions de fr.) par an : 500,000 liv. sont partagés entre les trois fils vivants du défunt, et sa veuve aura l'habitation de Byrem, avec 3,000 liv. st. de revenu. »

Le roi de Lahore, Runjet-Singh, est mort le 27 juin dernier.

Le *Courrier* anglais fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« Cet événement, quoique prévu depuis quelque temps, peut amener dans les possessions que ce prince avait acquises par son courage personnel, et qu'il avait su garder et maintenir par son intelligence et par la vigueur de son administration, des résultats de la plus haute importance pour notre gouvernement des Indes. Nous apprenons que la mort de Runjet-Singh a eu lieu le 27 juin dernier; il avait alors soixante ans. Par ordre du gouverneur-général, en date du Simla, du 11 juillet, les troupes anglaises et les sujets anglais résidant dans ce pays ont suivi le convoi de ce prince avec recueillement et respect. »

Voici le texte du discours, adressé à S. M., lors de l'inauguration du chemin de fer de Gand à Courtray, par M. Béthune, bourgmestre :

« Il appartient, sire, à un peuple qui, dans les siècles les plus reculés, s'est toujours placé à la tête de la civilisation; qui, au moyen-âge, a devancé tous les autres dans la jouissance des franchises communales, et jeté dans les institutions les germes et les fondemens mêmes des libertés constitutionnelles; qui a su, à la faveur de toutes les garanties du bonheur individuel, faire arriver le commerce et les arts au plus haut degré de prospérité; il appartient à ce peuple, d'un caractère essentiellement moral et laborieux, doué d'un esprit d'ordre et d'économie, source des richesses durables, il lui appartient de prendre encore une fois l'initiative au 19^e siècle, et, comme s'il eût manqué à sa mission en différant d'un jour, de s'empresser, aussitôt qu'il eut repris

** D'après la loi, il en est de même pour les farines de froment, en ce qui concerne la prohibition à la sortie.

le gendarme comprend ce dévouement; il y applaudit même, lui homme qui jusqu'alors n'avait pensé que par rancunes, lui qui conduisait aux noyades ou à l'échafaud, sans réflexion comme sans passion. Dans cette nature pleine d'ignorance, il n'y avait peut-être pas tous les sentimens d'un bon cœur, mais en fouillant bien, jusque dans les replis les plus cachés de cette âme que tant de crimes auxquels il avait machinalement prêté son ministère, n'avaient pu corrompre, on rencontrait quelque générosité native, de ces élans d'humanité dont le peuple a si souvent donné tant de sublimes exemples. Sophie, sans s'en douter, avait remué ce vieux levain d'honneur. Sophie avait fait d'un gendarme de 93 un homme bon et compatissant en secret : c'était un triomphe. L'infortunée en était tout attristée, car l'amour qu'elle portait à sa mère lui imposait de la reconnaissance, et cette reconnaissance lui pesait plus que n'aurait pesé sur son cou la main de l'exécuteur.

Sophie ne voulut donc pas quitter l'entrepôt sans sa mère. Elle y retourna le jour même de son mariage. Le sacrifice était accompli. Quand la malheureuse enfant sonda du regard l'abîme qu'elle venait d'entrevoir sous ses pas, elle recula d'effroi. Le gendarme ne fut guère plus brave. Il recula à son tour devant cette douloureuse pitié. La femme qu'il avait conquise retrouva, grâce à lui, la liberté de se constituer encore prisonnière.

La nuit qui suivit cette union dont plus d'un exemple a été donné en ces temps déplorables, Carrier fit appeler ses aides. Le conventionnel était ivre. Les frères et amis de Nantes réclamaient des têtes pour jouer avec la mort. Il en avait tant fait couper, qu'il n'en savait où en prendre.

Des condamnés, s'écria-t-il, il y en a partout; à l'entrepôt, je sais qu'il se trouve une sorcière de marquise qui doit sa vie, sa langue surtout, à la république. Quelle meure la vieille, tandis que je marie sa fille. Ce sera un riche cadeau de nocce qu'elle offrira à ses héritiers. Allez la réunir à tous ceux que vous trouverez en disponibilité.

La charrette arrive, on appelle dans les corridors les infortunés qui doivent, cette nuit-là, pourvoir de mariages républicains le fleuve; qui en rejette tant sur ses rivages effrayés; puis le nom de la ci-devant marquise de Dinant retenti.

« Ce nom, la mère de Sophie tressaille d'une frayeur inaccoutumée. On ne

sa nationalité, d'aller au nord comme au midi, à l'est comme à l'ouest, convier les nations voisines à s'unir à lui par les liens les plus solides, ceux de l'intérêt de tous.

» Pour atteindre ce noble but, les moyens les plus prompts sont ceux qu'il a saisis comme les plus efficaces; l'heureuse invention des chemins de fer lui venait en aide, il s'en est emparé avec cette intelligence qui le caractérise, et, pendant qu'ailleurs on discute encore sur leur utilité, déjà il a réalisé le problème sur une échelle presque désespérante pour ceux qui tenteraient de l'imiter; les nouvelles voies de communications si promptes et si faciles, il semble les avoir adoptées avec d'autant plus d'enthousiasme, qu'il croit y reconnaître un remède pour se préserver de cet esprit d'égoïsme qui travaille notre siècle, de cette lèpre d'individualisme qui voudrait infecter la société de sa funeste contagion.

» En effet, sire, en rapprochant les distances, le chemin de fer rend les communications plus fréquentes; les intérêts généraux seront mieux connus, mieux appréciés. Le villageois ne portera plus envie aux citoyens des villes, celles-ci ne berneront plus ses affections à l'encinte qui l'a vu naître, l'habitant d'une contrée saura qu'il en existe d'autres qui concourent également à la fortune du pays, et ainsi disparaîtront cet esprit de clocher, cet esprit de province, qui, dans bien des circonstances, se substituent, sans qu'on s'en rende compte, à l'intérêt général. Ainsi toute la population de la Belgique, réunie en une seule famille, sous l'égide de votre majesté et de sa glorieuse dynastie, placée au centre de l'Europe comme pour servir de type aux autres nations, parviendra au plus haut degré de prospérité industrielle, commerciale et agricole, et présentera le spectacle d'un peuple sage, vertueux, actif, économe, et qui saura se préserver, au milieu de toutes les sources du bonheur, des dangers que souvent même il fait naître.

» Honneur soit rendu au gouvernement qui a compris les besoins de la Belgique et su développer ses heureuses dispositions; grâces soient rendues aux ministres qui ont si bien secondé les intentions paternelles, les vues sages et éclairées de votre majesté! Les savans ingénieurs qui ont conduit les travaux avec la haute intelligence et l'activité qui les distinguent, ont également droit à nos remerciemens. La ville de Courtray, qui a une si belle part dans les bienfaits que le chemin de fer dont nous célébrons en ce jour l'inauguration solennelle doit procurer au pays, saisis avec bonheur l'occasion de vous adresser, sire, par mon organe, l'expression de sa profonde reconnaissance, l'hommage de son respect et de son dévouement. Elle est surtout heureuse de voir son roi bien-aimé prendre part aux réjouissances que cet événement amène. Mais pourquoi faut-il que cette joie ne soit pas exempte de toute inquiétude? Pouvons-nous espérer de voir bientôt le chemin de fer réaliser pour nous, tout ce qu'il semble nous promettre?

» La nation avec laquelle nous avons été si longtemps unis par le droit de conquête, le gouvernement qui a avec nous une confraternité d'origine, comprenant leurs intérêts, tarderont-ils encore à concilier toutes les oppositions rencontrées jusqu'ici, et à se mettre en communication directe avec nos chemins de fer? Le succès que nous devons aux négociations si habilement conduites par V. M. elle-même, et qui rassurent sur les dispositions hostiles dont le tarif français menaçait encore une de nos précieuses industries, celle en particulier à laquelle cette ville doit la majeure partie de sa prospérité; ce succès pour lequel V. M. voudra bien recevoir également ici les témoignages de notre gratitude, et qui lui assure de nouveaux droits à l'amour de son peuple, ce succès peut-il nous donner la confiance que ce malheureux système restrictif et d'exclusion, qui semble avoir jeté de si profondes racines chez nos voisins, va enfin recevoir quelques modifications? La continuation du chemin de fer y contribuerait pour beaucoup. S'il n'en était point ainsi, sire, malgré tous les avantages de notre belle position, qui seraient rendus stériles, nous ne pourrions nous empêcher de porter envie à nos frères de l'Est, qui, plus heureux que nous, voient, de l'autre côté de la frontière, l'Allemagne s'avancer à notre rencontre. Déjà, dans les provinces rhénanes, des travaux immenses et poussés avec une vigueur extrême vont bientôt atteindre ceux que de son côté le gouvernement de V. M. fait exécuter sur notre territoire. Dans peu la mer du Nord sera réunie au Rhin.

» Les Belges seront en rapport direct avec les peuples de l'Allemagne, issus d'une commune origine; des relations commerciales, fréquentes et avantageuses pour les deux pays, doivent avoir pour conséquence certaine de cimenter entre eux et nous une alliance politique, à laquelle notre nationalité a le plus grand intérêt.

» Ce n'est pas chez eux cependant que l'ordre de choses actuel avait trouvé le plus de sympathie. Pourquoi la France qui,

lui laisse que ce temps-là. Les noyeurs craignaient que la Loire ne fût bientôt gelée; ils ne voulaient pas se donner un double travail. On l'appelle une seconde fois; sa fille est à ses côtés, sa fille tremble et pleure. Mais par un de ces mouvemens que la nature seule peut inspirer, on voit Sophie, après avoir embrassé sa mère évanouie et fait un signe d'adieu à ses compagnes, s'envelopper dans la mantille de soie noire, dans le vieux chapeau de madame de Dinant; puis, sans prononcer un mot, sans articuler une plainte, elle descend l'escalier qu'elle ne doit plus remonter. Elle ne marcha pas longtemps.

Sur cette route si gaie, et qui, aujourd'hui, voit tous les dimanches, le peuple et les ouvriers de Nantes aller chercher à la Ville en bois un plaisir facile, la charrette attend une dernière condamnée. A cette époque, il ne fallait point fatiguer les chevaux. Sophie se place sur la banquette. Son mari légal est à ses côtés, le sabre à la main. Il ne s'aperçoit pas de ce qui se passe, il ne prévoit pas ce qui l'attend. Il escorte le convoi comme il en a escorté tant d'autres, sans douleur ainsi que sans remords, sans pensée ainsi que sans repentir. Le gendarme livre aux noyeurs les victimes qu'il a charge de leur amener; puis il revient à l'entrepôt réclamer celle que la loi lui donne pour légitime épouse. Il pénètre dans le grenier. Quelle est sa stupeur, lorsqu'à la place de Sophie, il trouve la malheureuse mère dans un effrayant délire, ses compagnes de captivité plongées dans le désespoir et pleurant toutes sur une semblable mort.

Le gendarme n'avait jamais su ce que c'était que la douleur ou les saintes émotions de la nature. Un mot lui révéla son âme, la perte qu'il faisait, tous les devoirs que Sophie lui imposait par son sublime dévouement. Avec un indéfinissable serrement de cœur :

— Eh bien! s'écrie cet être jusqu'à présent matériel, puisque la citoyenne Sophie a voulu mourir pour sa mère, c'est à moi maintenant à veiller sur cette pauvre femme qui a perdu une pareille fille. Elle m'avait épousé afin de sauver sa mère. Qu'au moins ce dernier vœu soit accompli!

Deux heures après, il entra chez Carrier. Au récit fait avec cette chaleur d'âme qu'un vertueux enthousiasme inspire, le conventionnel répliqua :

— Ah! ah! citoyen gendarme, la petite te fait faux bond, et tu demandes

la première, a paru nous mettre sous sa protection, prendrait-elle ombrage d'un peuple qui doit être son allié naturel? Oui, sire, tous nos efforts doivent tendre à lui faire comprendre qu'elle se fait tort à elle-même en froissant nos intérêts. Nous avons plus d'un grief contre le système de relations commerciales qu'elle suit avec nous; si un premier pas fait par elle, dans la voie des concessions, peut faire espérer qu'elle ne s'arrêtera pas là, ce doit être pour le gouvernement une tâche importante de s'en occuper. La persévérance, sans exclure la fermeté au besoin, pourra peut-être couronner nos efforts. Alors le chemin de fer qui va aboutir tout à l'heure aux frontières du royaume, étendra ses bras sur le territoire français et multipliera des rapports qui ne peuvent s'accroître que pour la prospérité des deux peuples. En indiquant cet avenir, nous sommes certains, sire, d'avoir signalé ce qui est dans la pensée et dans les vœux de votre majesté. Puissent-ils ne point tarder à se réaliser! Et la nation reconnaissante, mêlant sa voix à la nôtre, s'écriera comme un seul homme : Vive le roi! Vive Léopold 1^{er} »

Le roi, dans un discours dont la bienveillante affabilité produisit une vive sensation, a répondu « que, lui aussi, était intimement convaincu que la ligne du chemin de fer est d'une grande importance pour la Belgique par les relations qu'elle doit établir avec les peuples voisins, et qu'elle doit devenir plus importante encore par la communication avec la mer. Pendant les huit années de son règne, a continué le roi, j'ai travaillé constamment pour rendre prospère le pays, par des relations multipliées avec les puissances, mon unique désir est de parvenir à rendre la Belgique heureuse; puissent tous se réunir dans ce but commun. »

Les paroles royales ont été accueillies par les acclamations de la foule.

Ce que nous avons dit de l'ESSENCE CONCENTRÉE de SALSEPAREILLE de M. Breton pharmacien à Paris, se confirme chaque jour par les nombreux témoignages d'approbation que nous recevons des personnes qui en font usage. (Voir nos Nos^{os} des 14, 19, 25 septembre.)

Le sieur Nicolas Henri Joseph Donnay, serrurier, domicilié à la Boverie, n. 42, demande l'autorisation d'établir une forge pour l'exercice de son état, dans la rue des Rewes, n. 441, (Sud.)

Les réclamations ou opposition concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel-de-ville, le 25 septembre 1859.

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 26 SEPTEMBRE.

Naissances : 6 garç., 2 filles.

MARIAGES 2 :

Pierre Denis Joassart, tailleur, rue Cheravoie, et Marie Thérèse Hubertine Redouté, sans profession, même rue. — Hyacinthe Adam, contrôleur de messageries à Quiévrain, et Elisabeth Josephine Bury, sans profession, rue sur Meuse.

Décès : 5 garç., 1 femme.

Marie-Jeanne Bruin, âgée de 59 ans, sans profession, rue Pont-de-Pierres, épouse de Louis Joseph Jaquet.

ANNONCES.

J'informe le public que je ne reconnaitrai AUCUNES DETTES que mon fils François PERET voudrait ou aurait contracté. Liège, le 27 septembre 1859. J. F. PERET.

A LOUER pour le 25 DÉCEMBRE prochain, une MAISON, n° 758, faub. Hocheporte. S'adresser n° 781 même rue.

Société du Casino.

Grande HARMONIE, dimanche à 5 heures.

INSTITUTION DE DEMOISELLES.

DIRIGÉE PAR

MM^{lles} DE GLOSSET,

RUE ST-JEAN-EN-ISLE, N. 794.

La RENTRÉE DES CLASSES aura lieu le 1^{er} OCTOBRE.

la vieille pour l'indemniser. Prends-la, citoyen, je te l'accorde. C'est une compensation qui t'est bien due.

Le gendarme retourne à l'entrepôt. Il arrache la marquise de son grabat, il la charge sur ses épaules; car l'infortunée, qui a perdu la raison, ne peut plus marcher, ne veut plus sortir de ce lieu qui lui rappelle sa fille. Elle articule des mots sans suite, un nom qui déchire le cœur du gendarme et, mêlant aux scènes d'horreur dont elle a été témoin, des souvenirs moins lugubres, elle inspire une profonde pitié qu'on respecta même à cette époque.

Peu à peu sa folie disparut. Les bons soins dont elle est entourée, le repos accordé à son esprit rendent quelque calme à l'irritation de son âme; elle comprend ce que sa fille a fait pour elle; mais elle a aussi l'intelligence du dévouement de cet étranger qui lui consacre ses veilles, qui lui rend en respect, tout l'amour dont il eût été si fier de couronner Sophie, puis, lorsque des jours plus heureux brillèrent sur la France, lorsque la marquise, revenue tout à fait à la raison, put témoigner sa reconnaissance au gendarme, celui-ci refusa tous les bienfaits qui auraient essayé de payer un tel sacrifice.

Grandi par le malheur, il ne demanda rien, il n'accepta rien, rien que la consolation d'achever l'œuvre de Mlle. de Dinant, et d'embellir les derniers jours de celle dont la vie lui coûtait si cher. Ces derniers jours furent serens. La marquise de Dinant mourut, en prononçant le nom de Sophie, en tendant une main reconnaissante au citoyen qui s'était montré si bon pour elle. Quelques heures après, un notaire apprend au gendarme que sa belle-mère qui n'a point émigré et dont les biens n'ont jamais été confisqués, le rend par testament possesseur de toute une fortune. Le gendarme fit valoir des droits acquis. Il se trouva riche.

Cet homme est vieux maintenant; mais l'âge n'a point changé son cœur, n'a point affaibli dans ses souvenirs l'horrible nuit de l'entrepôt. Il vit seul dans le château de Sophie; et, interprétant jusqu'à la fin de sa longue carrière les nobles sentimens qu'il supposait à la martyre de l'amour filial, il fait bénir à ceux qui l'environnent un nom que lui-même ne peut encore prononcer sans verser des larmes d'attendrissement ou de douloureux regret.

DUNSTAN DE KERLAC.

mardi 22 octobre 1839

A 10 HEURES,

Le notaire PAQUE, VENDRA PUBLIQUEMENT, en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège,

UNE MAISON,

avec maisonnette, étable, fournil et jardin de 15 ARES, situés à JUPILLE, dans les cours, joignant aux Srs. Jean Rasquinet, Clément Ledoux, Lambert Deflandre et à la ruelle.

VENTE DEFINITIVE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

D'IMMEUBLES,

SITUÉS A JUPILLE.

JEUDI 3 OCTOBRE 1839, à 2 heures de relevée, maître LAMBINON, notaire à Liège, VENDRA PUBLIQUEMENT, en son étude,

UNE MAISON,

grange, étable et environ six verges grandes de jardin et prairie et contigus, situés à Jupille, joignant à MM. Massart, Trillet, Deflandre et à la grande route.

De grandes facilités sont accordées pour le paiement du prix.

Vente par licitation.

MARDI 1^{er} OCTOBRE 1839, à 5 heures après-dîner, au domicile de la veuve Pierre Robert, cabaretier à Celles, les héritiers et représentants de la veuve J.-L. Stasse, née Chabot, FERONT PROCÉDER

pardevant M. le juge-de-paix du canton de Waremme et par le ministère de M^{rs} JAMOULLE, notaire à ce commis,

A LA VENTE

DES IMMEUBLES,

CI-APRÈS DÉSIGNÉS:

1^{er} lot. Une PIÈCE DE TERRE sise audit Celles, au lieu dit Ste-Anne, contenant 84 ares 157 millièmes ou 19 verges grandes 6 petites.

2^e lot. Une autre pièce au même lieu, contenant 126 ares 425 millièmes (29 verges grandes).

3^e lot. Une sise au pré Hellin, même commune, contenant 61 ares 686 millièmes ou 14 verges grandes 5 petites.

4^e lot. Une autre sise derrière chez Piron, même territoire, de la superficie de 91 ares 992 millièmes, (21 verges 2 1/2 petites.)

5^e lot. Une PIÈCE DE TERRE sise territoire de Ligny, près de chez Catouille, contenant 26 ares 157 millièmes ou 6 verges grandes.

S'adresser pour connaître les conditions chez M. le juge-de-paix susdit ou audit notaire JAMOULLE dépositaire des titres de propriété.

A VENDRE

Deux belles maisons,

SISES A LIÈGE, RUE ROYALE.

L'une portant le N° 924, occupée par M. Reule.

Et l'autre N° 925, occupée par plusieurs locataires.

Ces deux maisons sont très-avantageusement situées pour le commerce.

S'adresser à M^{rs} GILKINET, notaire, à Liège, rue Féronstrée, N° 61, pour obtenir tous renseignements.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Sous la surveillance de la Haute Chambre Impériale et Royale des Finances,

Vente irrévocable par actions

DE LA

MAGNIFIQUE SEIGNEURIE

DE

GROSS-ZDICKAU,

EN AUTRICHE,

Évaluée judiciairement à Deux Millions 271.400 Florins, d'une superficie de 8744 hectares avec une population de 5000 sujets, et vastes dépendances, consistant en superbe château seigneurial, grands établissements industriels, forges, usines, fabriques, riches forêts produisant une coupe annuelle de 20 000 cordes de bois, et de

Douze Villages

dénommés Gross-Zdickau, Aussergeneid, Kattenbach, Sabert, Mehlhüttel, Waldhauser, Planie, Bock, Albutten, Grafen-Fobiaschutten et Buchwald.

Les primes accessoires sont de F. 100,000, 50,000, 25,000, 10,000, etc., etc., en tout 27.555 primes se montant ensemble à 2 millions 765.400 florins.

LE TIRAGE SE FERA A VIENNE SOUS LA GARANTIE ET LE CONTROLE DU GOUVERNEMENT.

Sur six actions prises ensemble il sera délivré gratis une action verte gagnant forcément, et participant à un tirage spécial de primes considérables.

Des avantages particuliers seront alloués aux personnes qui feront directement à la maison soussignée, qui feront passer sans frais le prospectus détaillé, ainsi que le bulletin du tirage et le montant des gains. S'adresser à

HENRI REINGANUM

Banquier et Receveur-général à Francfort sur-Mein.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir.

VENTE

D'UNE BELLE

Maison avec Brasserie

MARDI 1^{er} OCTOBRE 1839, à 10 heures du matin,

le notaire BIAR vendra, devant M. Chokier, juge-de-paix des cantons Sud et Ouest, en son bureau, rue d'Amay, N° 653, à Liège,

UNE BELLE ET GRANDE

MAISON AVEC BRASSERIE,

en pleine activité et très-bien achalandée, le tout ne formant qu'un ensemble, situé rue de la Madelaine, N° 99 et 100 anciens et 5 nouveau, audit Liège.

Cette maison, sous laquelle il y a de très-grandes et belles caves, pourrait facilement être convertie en deux habitations, dont l'une avec une forte partie de cour, se louerait commodément avec la brasserie. Les ustensiles de brasserie sont en très-bon état, et l'acquéreur pourra entrer en jouissance au 1^{er} octobre 1840.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement des 5/4 du prix qui ne portera intérêt qu'à 4 p. 100.

S'adresser audit notaire BIAR, ou à M. le juge-de-paix susdit.

ARRIVÉE DE M. MALLAN.

PLOMBAGE

DENTSCARIÉES,

AVEC LE MINÉRAL SUCCÉDANUM.

PERTE DES DENTS.

REPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE MÉTAL.

Monsieur JOHN MALLAN chirurgien dentiste, sous la raison sociale: Mallan et fils, n° 9, Halfmoon Street Piccadilly, à Londres, et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUE, a l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles et des environs, qu'à l'occasion de sa seconde visite annuelle dans cette capitale, il aura l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnements très-importants dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORROMPIBLES (SON INVENTION), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'il a pour tamponner et remodeler les DENTS GÂTÉES avec son célèbre MINÉRAL SUCCÉDANUM, qui dans quelques secondes se rendent en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou inconvenient. Le caractère particulier de cet ÉMAIL, ainsi que les dents minérales, est l'impossibilité de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

Dans les cas les plus désespérés M. J. MALLAN raffermi les dents ébranlées d'une manière tout-à-fait efficace, soit que les déficiences aient été causées par l'âge, concrétions de tartres, scorbut ou affections mercurielles des gencives.

Consulte chez lui tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 de relevée, ou l'on peut se procurer son Traité sur les Dents, qu'il va faire imprimer en français.

Mr. MALLAN viendra à Liège, tous les Mercredi et Jeudi de chaque semaine; il est logé chez M. GUINOTTE, place St.-Lambert, n° 605, où il pourra être consulté de 10 à 4 heures de relevée.

SURDITÉ ET MIGRAINE.

Brochure, 5^e édition, par le docteur Mène Maurice, rue Jacob 6 (Paris), contient ses découvertes sur la nature et le siège de ces deux affections méconnues jusqu'à présent, et les documents pour s'en guérir soi-même, par un traitement acoustique simple et facile, externe. Le grand nombre de cures surprenantes qu'elle renferme, opérées chez des notabilités, avec leurs témoignages obtenus en France, en Allemagne et en Angleterre, ne laissent pas d'incertitude sur le mérite de la découverte. Prix de cet ouvrage: 1 fr. 50 c. 15 c. en sus par la poste, écrire franco à Liège à Mme V^e Gillon, rue du Pont d'He; à Bruxelles, à M. Mills, rue Verte 7; à Gand, à M. Masset, rue de la Monnaie.

BOURSES.

PARIS, LE 25 SEPTEMBRE

Table of stock market prices for Paris, Sept 25. Columns include 5 p.c., 4 p.c., 5 p.c., Act. de la Banque, Ob. de la v. de Par., Emp. belge, Soc. générale, B. de Belg., Mutualité, Act. Réunies, B. c. d'Anvers, Dette active, Passive, Emp. romain, Naples, Empr. port. S. D. C.

LONDRES, LE 24 SEPTEMBRE

Table of stock market prices for London, Sept 24. Columns include 5% consolidés, Belge 1852, Hol. Dette active, Portugal 5 p.c., Id. 5 p.c., Esp. Emp. 1854, Différées, Passives, Russe, Brésil, Mexicains 5 p.c.

AMSTERDAM, LE 25 SEPTEMBRE

Table of stock market prices for Amsterdam, Sept 25. Columns include Dette active, 5 p.c., Billet de change, Synd. d'am., 5 1/2%, Soc. de Commerce, Cli. de fer. d'Amst., de Rotterdam, Prusse L. 1852, Autriche, Métall., Brésil. Emp.

ANVERS, LE 25 SEPTEMBRE

Table of stock market prices for Antwerp, Sept 25. Columns include Anvers. Dette act., Dette diff., Emp. de 48 mill., de 50 mill., Hollande. Det. act., Rente rem., Autriche. Métalliq., Lots de fl. 250., 526., fl. 500., Polog. Lots fl. 500., fl. 500., Brésil. E. L. 1854., Espagne. Ardoin., Dette passive 1854., Danemarq. E. Not., Bite à L., Prusse. Em. à Berl., Naples. Cert. Fal., Et. R. Levée 1852., Cert. à A. 1854., CHANGES, Amsterd. C. jours, Id. 2 mois, Rotterdam. C. jours, Id. 2 mois, Paris. C. jours, Id. 2 mois, Londres. C. jours, Id. 2 mois, Francfort. C. jours, Id. 2 mois, Bruxelles et Gand.

BULLETIN DE BOURSE DU 26

2 heures. — Comme Londres vient 5/8 en baisse et Paris sans variation, l'active espagnole était faible: ouvert 27 1/2 argent après 27 5/8 1/2 et reculé 27 1/8 argent. On a fait des primes à 1 mois à 29 0/0 dont 1/10 argent et reste papier. Primes au 4/5 octobre 28 0/0 dont 1/2 cours. On a fait beaucoup d'affaires. Les autres fonds avec peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 25 SEPTEMBRE

Table of stock market prices for Brussels, Sept 25. Columns include Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild, Fin courant, Emp. de 50 mill., Id. de 57 mil., Emp. de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de c., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux, Banque Foncière, Idem., Flemu., Hormu., Sclessin., Soc. Nationale., Levant du Flemu., Ougrée., Sars-Longcham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chatelneau., Verreries., Betteraves., Verr. de Charl., L'Espérance., Brasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Borinage., Houyoux., Papeterie., Lits de Fer., H.-F. Luxembourg, Civile., Hervé., Ch. de Fer de Goll., Ch. de B., Mag. B., Asphalt., Holl. Dette active., Losrenten inscr., Autriche. Métalliq., Naples. C. Falcom., Espagne. Ardoin., Fin courant., Prime 6 mois., Différée de 1851., Item de 1853., Passives., Brésil. E. de Roth., Rome. E. de 1854.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 25 SEPTEMBRE.

Après-midi. — Le brie suédois Agnes, v. de Stockholm, ch. de Stockholm. Le oak prussien Beurs, v. de Bredt, ch. de tabac. Le pleyt belge Joanna, v. de Rotterdam, ch. de sucre. Du 26 au matin. — Le koff hanovrien 8 Gebroeders, v. de Memel, ch. de sucre.

PLACE D'ANVERS, LE 26 SEPTEMBRE.

Café. — Les transactions restent insignifiantes dans cette réve, cependant les prix n'offrent pas de variation. Bois de teinture. — On a réalisé hier les 150,000 Kilg. campêche comp. d'Espagne, importés par Karel, de Ta opion, ainsi que les 90,000 Kilg. ditto ditto requis de New-York, par Paoli. Les prix de ces transactions ne sont pas cités. Riz. — Les ventes rapportées depuis hier comportent environ 500 balles Java ordre de f. 8 1/2 à 9 1/4. L'article se présente d'ailleurs en bonne position. Sucre. — Les affaires sont par continuation très-calme dans cette dernière, on n'a cité aujourd'hui qu'un petit lot de Havane blond ordinaire à f. 17 1/2 pavillon national. Thé. — Il s'est traité 20 à 25 caisses Soatchong et Tonky à différents prix. Le marché a été sans mouvement notable pour les autres articles.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 26 SEPTEMBRE 1839.

Table of market prices for Liège, Sept 26. Columns include Froment l'hectolitre, Froment nouveau, Seigle, idem., Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pol-d'Or, n. 632 à Liège.